



## CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 7 FEVRIER 2013

### COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Début de séance : 19 h 35

Affiché le jeudi 14 février 2013

**Secrétaire de Séance : Madame Caroline CAMPOS-BRETILLON, Conseillère municipale.**

**1° - Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du jeudi 13 décembre 2012.**

Le Conseil Municipal a approuvé, **à l'unanimité**, le procès-verbal du Conseil Municipal du jeudi 13 décembre 2012.

**2° - Liste des décisions du Maire prises en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

**Rapporteur : M. BRETILLON**

**Délibération n° 13/001**

Monsieur le Maire a rendu compte au Conseil Municipal des décisions prises en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**3° - Réactualisation des tarifs de location des salles municipales à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2013.**

**Rapporteur : M. SEGALAT**

**Délibération n° 13/002**

Le Conseil Municipal a décidé, **à l'unanimité des voix exprimées par 31 voix pour (Groupes Charenton Demain et Charenton en Mouvement) et 4 abstentions (Groupe Réunir pour Changer)**, de fixer les tarifs des prestations proposées au sein de l'Espace TOFFOLI, de la VERRIERE DE BERCY et de la Salle d'Audience du TRIBUNAL à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2013.

Il a autorisé le prêt à titre gracieux d'une des salles, à raison **d'une seule fois par an**, aux associations charentonnaises subventionnées par la Ville.

Le Conseil Municipal a également autorisé l'application d'un demi-tarif pour les associations charentonnaises subventionnées par la Ville (au-delà du prêt gratuit une fois par an), pour le personnel communal, pour les assemblée générales de copropriétés qui se déroulent de 18 h 30 à 23 h 00 et pour les mises à disposition de salles à des fins politiques à l'Espace TOFFOLI et à la VERRIERE DE BERCY.

**4° - Approbation de la convention de prêt des 2 toiles monumentales réalisées conjointement par Vasarely et Yvaral auprès du diocèse d'Evry Corbeil-Essonnes, Cathédrale d'Evry.**

**Rapporteur : Mme HERBERT**

**Délibération n° 13/003**

Le Conseil Municipal a approuvé, **à l'unanimité**, les termes et modalités de la convention de prêt des 2 toiles monumentales réalisées conjointement par Vasarely et Yvaral auprès du diocèse d'Evry-Corbeil-Essonnes.

Il a autorisé Monsieur le Maire à signer ladite convention avec le représentant du Diocèse d'Evry-Corbeil-Essonnes.

Conformément à la convention, le prêt est conclu pour une durée de six ans, renouvelable une fois. Les frais de démontage et de transport des œuvres directement acheminées depuis l'église Saint-Louis de Marseille à la Cathédrale d'Evry sont pris en charge par la Ville.

La Commune règle à l'association « Fraternité Saint-Louis – une église au cœur du quartier » sur présentation d'une facture le coût de fabrication des châssis métalliques sur lesquels sont fixées les toiles monumentales.

**5° - Remboursement d'une casquette perdue à la Crèche Victor Basch.**

**Rapporteur : Melle GAUDELET**

**Délibération n° 13/004**

Le Conseil Municipal a refusé, **à l'unanimité**, de rembourser à Monsieur BESSON et Madame CHASSEIGNE la somme de 7,95 € TTC pour la perte, dans une crèche communale, de la casquette de leur enfant.

**6° - Dénomination de la voie privée de desserte des immeubles situés dans le périmètre de l'opération d'urbanisme « Gabriel Péri ».**

**Rapporteur : M. CRON**

**Délibération n° 13/005**

Le Conseil Municipal a décidé, **à l'unanimité des voix exprimées par 31 voix pour (Groupes Charenton Demain et Charenton en Mouvement) et 4 abstentions (Groupe Réunir pour Changer)**, que la voie privée de desserte des immeubles d'habitation nouveaux et actuels sera dénommée « Allée de Navarre ».

Un arrêté de numérotation sera pris et transmis à l'ensemble des administrations et concessionnaires habituels ainsi qu'à la copropriété du 10, Villa des 4 Vents et aux promoteurs du nouvel ensemble immobilier.

**7° - Exonération des logements sociaux du versement pour dépassement du Plafond Légal de Densité sur l'ensemble du territoire communal.**

**Rapporteur : M. BRETILLON**

**Délibération n° 13/006**

Le Conseil Municipal a décidé, **à l'unanimité**, d'exonérer du versement pour dépassement du Plafond Légal de Densité les constructions comportant 100 % de logements sociaux, sur l'ensemble du territoire communal et ce jusqu'à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

**8° - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de déposer une Déclaration Préalable et tous actes administratifs et modificatifs y afférents pour le remplacement des fenêtres du local municipal situé 22/24 rue Marius Delcher.**

**Rapporteur : M. CRON**

**Délibération n° 13/007**

Le Conseil Municipal a autorisé, **à l'unanimité**, Monsieur le Maire à déposer une Déclaration Préalable pour effectuer, dans ce bâtiment, les travaux ci-dessous mentionnés :

- du cloisonnement intérieur,
- la mise à disposition de vestiaires et sanitaires conformes à la réglementation du travail,
- l'aménagement d'un pôle administratif,

- la création de locaux communs (réunion, restauration...),
- l'aménagement de locaux de réserves et techniques (matériels, outillages, produits phytosanitaires...),
- le remplacement des pavés de verre actuellement situés sur la façade principale (rue Marius Delcher) par du verre transparent.

Le Conseil Municipal a également autorisé Monsieur le Maire à effectuer tous les actes modificatifs et démarches administratives nécessaires à la réalisation de ceux-ci.

#### **9° - Débat d'Orientation Budgétaire – Année 2013.**

**Rapporteur : M. GICQUEL**

**Délibération n° 13/008**

Le Conseil Municipal a procédé, conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, au Débat d'Orientation Budgétaire préalable au vote du Budget Primitif de la Ville pour l'année 2013.

#### **10° - Autorisation donnée au Centre Interdépartemental de Gestion de la petite couronne pour agir au nom de la Commune dans le cadre du renouvellement du contrat d'assurance des risques statutaires du personnel.**

**Rapporteur : M. DROUVILLE**

**Délibération n° 13/009**

Le Conseil Municipal a décidé, **à l'unanimité**, de charger le Centre Interdépartemental de Gestion de la petite couronne de négocier un contrat ouvert à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée et se réserve la faculté d'y adhérer pour les garanties suivantes :

- Accident de service / maladie professionnelle
- Congé de longue maladie / Congé de longue durée / Temps partiel thérapeutique

Le contrat géré aura une durée de quatre ans, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Il a également autorisé Monsieur le Maire à signer la convention avec le Centre Interdépartemental de Gestion par laquelle seront définies les modalités de remboursement.

#### **11° - Détermination de la subvention allouée à l'association ALIAJ (Accueil, Loisirs, Information, Animation, Jeunesse) au titre de l'année 2012 et autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la Convention entre la Commune et l'association ALIAJ en justifiant le montant.**

**Rapporteur : M. SEGALAT**

**Délibération n° 13/010**

Le Conseil Municipal a fixé, **à l'unanimité des voix exprimées par 31 voix pour (Groupes Charenton Demain et Charenton en Mouvement) et 4 abstentions (Groupe Réunir pour Changer)**, le montant de la subvention allouée à l'association ALIAJ au titre de l'année 2012 à 389 000 €.

Le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer, au nom et pour le compte de la Commune, la Convention avec l'ALIAJ qui rappelle dans son préambule le contexte et qui précise, dans son article unique, les affectations de ladite subvention.

**12° - Approbation de la convention d'objectifs et de financement de Prestation de Service Ordinaire « Accueil de Loisirs Sans Hébergement » relative à l'accueil adolescent signée entre la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et la Ville.**

**Rapporteur : Mme FRUAUT**

**Délibération n° 13/011**

Le Conseil Municipal a approuvé, **à l'unanimité**, les termes et modalités de la convention d'objectifs et de financement de Prestation de Service « Accueil de Loisirs Sans Hébergement » relative à l'accueil adolescent qui prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 jusqu'au 31 décembre 2014.

Il a autorisé Monsieur le Maire à signer au nom et pour le compte de la Commune, avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne, ladite convention ainsi que l'ensemble des documents s'y rapportant.

**13° - Approbation de la convention type de location de salles de l'Espace Jeunesse.**

**Rapporteur : Mme FRUAUT**

**Délibération n° 13/012**

Le Conseil Municipal a approuvé, **à l'unanimité**, les termes de la convention type de location. Il a autorisé Monsieur le Maire ou son délégué à signer ladite convention.

**14° - Approbation de la convention type de mise à disposition de salles de l'Espace Jeunesse.**

**Rapporteur : Mme FRUAUT**

**Délibération n° 13/013**

Le Conseil Municipal a approuvé, **à l'unanimité**, les termes de la convention type de mise à disposition. Il a autorisé Monsieur le Maire ou son délégué à signer ladite convention.

**15° - Contrat Enfance Jeunesse – Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne la convention d'objectifs et de financement.**

**Rapporteur : Mme CAMPOS**

**Délibération n° 13/014**

Le Conseil Municipal a approuvé, **à l'unanimité**, les modalités du Contrat Enfance Jeunesse qui prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 jusqu'au 31 décembre 2015.

Il a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne ainsi que l'ensemble des documents s'y rapportant.

**Fin de séance : 22 h 50**